

DÉPARTEMENT DU TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°11-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le vingt mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 16/03/2026 <u>Date d'affichage</u> 16/03/2026	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</b> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Dimitri BOUAT	

### OBJET : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Les conseils municipaux sont invités à désigner, un correspondant défense. Cet élu a vocation à informer et sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense et développer le lien Armée-Nation. Il est à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département.

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de reconstituer ce réseau de proximité dont l'efficacité n'est plus à démontrer pour la promotion de l'esprit défense.

Bernard CALMETTES, adjoint au Maire, est proposé pour être chargé des questions de défense en tant que titulaire et Pierre SOULIE, adjoint au Maire en tant que suppléant.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :**

- DÉCIDE de nommer Bernard CALMETTES, délégué en charge des questions de défense et en suppléant Pierre SOULIE.

Le Secrétaire,



Dimitri BOUAT



Le Maire



Yves CHAPRON